

70

La riposte
au protectionnisme



**UNE GUERRE COMMERCIALE QUI REDESSINE
NOS FAÇONS DE CONSOMMER**

**LE CANADA ET LE MEXIQUE RESSERRENT LEURS RANGS
FACE À LA STRATÉGIE PROTECTIONNISTE DE TRUMP**

**UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE STRATÉGIQUE
FACE AUX TENSIONS COMMERCIALES MONDIALES**

VOTRE VEILLE DOUANIÈRE

LA GUERRE COMMERCIALE QUI REDESSINE NOS FAÇONS DE CONSOMMER

Depuis l'investiture de Donald Trump pour un second mandat en janvier 2025, les États-Unis font face à un phénomène progressif mais structurant : une perte d'attractivité sur la scène internationale, tant sur le plan touristique que commercial. Ce désengagement est particulièrement marqué chez les consommateurs et voyageurs étrangers, qui semblent désormais privilégier d'autres destinations, et d'autres marques, en réaction au climat politique et symbolique qui entoure la nouvelle administration.

Les premiers signaux sont visibles dans les chiffres du tourisme. Selon le World Travel & Tourism Council, les dépenses touristiques internationales vers les États-Unis ont chuté de 7% en 2025, soit près de 12,5 milliards de dollars de pertes pour le pays. Tourism Economics évoque une baisse de plus de 8% des arrivées étrangères, avec des reculs significatifs depuis le Canada (-17%), l'Allemagne (-28%) et la France (-6,6%). Il s'agit d'une exception à l'échelle mondiale : les États-Unis sont le seul grand pays à enregistrer un tel recul, alors que le tourisme mondial est en nette reprise.



Dans le même temps, l'Europe attire les flux délaissés par l'Amérique. Les dépenses touristiques y ont progressé de 11% en 2025, dopées notamment par l'attractivité renouvelée de la France, de l'Italie et de l'Espagne.

Plusieurs facteurs expliquent cette réorientation, la stabilité réglementaire, la sécurité perçue, mais aussi un accueil plus favorable aux voyageurs internationaux. Paris et Rome figurent ainsi parmi les cinq destinations les plus réservées au printemps 2025, reléguant New York et Los Angeles à des niveaux historiquement bas.

Au-delà du tourisme, c'est la consommation quotidienne qui se politise. Dans plusieurs pays européens, des boycotts implicites visent des marques américaines perçues comme des symboles de l'influence culturelle américaine.

Au Danemark, le groupe Carlsberg a observé une baisse de la demande pour Coca-Cola, pourtant produit localement. Ce phénomène, largement spontané, s'appuie sur une volonté croissante d'aligner ses achats avec ses convictions. On s'aperçoit qu'éviter un produit américain devient, pour certains, un acte de cohérence idéologique.



Dans les pays musulmans, ce rejet est accentué par le soutien inconditionnel affiché par Washington à Israël dans le contexte du conflit à Gaza. Les marques américaines de grande consommation, notamment dans l'agroalimentaire, subissent des baisses brutales de parts de marché au profit de concurrents locaux. Le boycott s'inscrit ici dans un cadre politique, mais aussi émotionnel et identitaire.

Du côté américain, l'administration reste relativement silencieuse sur cette tendance. Aucune campagne de reconquête de l'image des États-Unis à l'étranger n'a été annoncée à ce jour. Pourtant, certains analystes s'inquiètent des effets à moyen terme, baisse des investissements touristiques, désaffection pour les produits culturels américains, fragilisation de marques historiques sur des marchés stratégiques. Plusieurs entreprises, notamment dans les secteurs du luxe abordable et de la tech, commencent à adapter discrètement leur communication pour se déconnecter de toute image nationale.

Face à cette mutation, les grandes destinations européennes redoublent d'efforts pour capitaliser sur ce nouveau rapport de force.

La France, en particulier, a renforcé sa présence sur les marchés asiatiques et moyen-orientaux, misant sur une offre culturelle forte, une politique de visas plus fluide, et une diplomatie plus neutre. Le positionnement « premium, ouvert et fiable » devient un avantage concurrentiel dans ce climat de fragmentation géopolitique.



La tendance actuelle montre que la consommation et le tourisme sont devenus des actes symboliques. Ils traduisent une perception du monde, une adhésion ou un rejet. Le climat créé par la présidence Trump pousse certains publics étrangers à chercher ailleurs des expériences, des produits et des valeurs plus proches de leurs aspirations. Dans ce contexte, les entreprises et les gouvernements devront faire preuve d'adaptabilité et de lucidité pour conserver ou reconquérir la confiance des consommateurs mondiaux.



DROITS DE DOUANE : LE CANADA ET LE MEXIQUE RESSERRENT LEURS RANGS FACE À LA STRATÉGIE PROTECTIONNISTE DE TRUMP

À l'approche du réexamen de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (USMCA, aussi appelé ACEUM), prévu l'an prochain, Ottawa et Mexico affichent une volonté claire : parler d'une seule voix pour rééquilibrer les termes d'un partenariat mis sous tension par Donald Trump. La présidente mexicaine Claudia Sheinbaum et le Premier ministre canadien Mark Carney se sont rencontrés à Mexico afin d'élaborer une stratégie commune face aux velléités protectionnistes de Washington.

Depuis son retour à la Maison-Blanche, Donald Trump a durci le ton vis-à-vis de ses voisins. De lourds droits de douane frappent déjà l'acier, l'aluminium, les automobiles et certains produits agricoles, malgré les exemptions prévues par l'USMCA. Avec des tarifs atteignant jusqu'à 35 % pour le Canada et 25 % pour le Mexique, ces mesures affaiblissent la compétitivité des industries locales.

Sheinbaum et Carney entendent donc présenter un front uni pour convaincre Washington que la prospérité de l'Amérique du Nord repose sur une intégration équilibrée, et non sur des barrières tarifaires unilatérales. « Nous sommes plus forts ensemble », a résumé le chef du gouvernement canadien, appelant à renforcer l'esprit de coopération trilatérale.

Successeur de l'ALENA, l'USMCA constitue le socle des échanges nord-américains depuis 2020. Il est vital pour les deux partenaires : près de 80 % des exportations mexicaines et 75 % des exportations canadiennes prennent la direction des États-Unis.

Pourtant, Donald Trump pousse à renégocier l'accord dans un sens plus favorable aux industriels américains.

Au-delà de l'économie, la Maison-Blanche lie désormais les concessions tarifaires à des enjeux politiques sensibles, tels que la lutte contre l'immigration illégale ou le narcotrafic. Une conditionnalité qui crispe Ottawa comme Mexico, et qui menace la stabilité des chaînes de valeur régionales.

La rencontre à Mexico visait également à combler un déséquilibre : si les échanges de marchandises entre le Mexique et les États-Unis ont atteint 763 milliards de dollars en 2024 (762 milliards pour le Canada et les États-Unis), le commerce bilatéral Canada-Mexique plafonne à 31,8 milliards.



Conscients de cette faiblesse, Sheinbaum et Carney ont annoncé un plan d'action Canada-Mexique pour stimuler les investissements et fluidifier les échanges en s'appuyant davantage sur leurs ports respectifs. L'objectif : réduire la dépendance logistique aux infrastructures américaines et créer de nouvelles routes commerciales.

Quels enjeux pour les entreprises ?

Pour les industriels de l'automobile, de l'acier ou de l'agroalimentaire, les prochains mois seront déterminants. Le maintien de tarifs punitifs pèserait sur la compétitivité des exportateurs, tout en renchérissant les coûts pour les importateurs américains. À l'inverse, une renégociation plus équitable ouvrirait la voie à une meilleure prévisibilité des flux, un critère crucial pour sécuriser les chaînes d'approvisionnement.

Le bras de fer qui s'annonce dépasse la simple question des droits de douane : il s'agit d'un test grandeur nature pour l'avenir de l'intégration économique en Amérique du Nord. En resserrant leurs liens, le Canada et le Mexique envoient un message clair : seule une coopération équilibrée permettra à la région de rester compétitive face à l'Europe et à l'Asie.



UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE STRATÉGIQUE FACE AUX TENSIONS COMMERCIALES MONDIALES

Mardi 23 septembre dernier, à Bali, l'Indonésie et l'Union européenne (UE) ont conclu un accord de libre-échange historique, marquant une étape majeure dans les relations économiques entre l'Asie du Sud-Est et l'Europe. Cette signature intervient dans un contexte de forte instabilité commerciale mondiale, accentuée par la hausse des droits de douane américains. Elle envoie un signal clair en faveur d'un commerce international ouvert et régi par des règles transparentes.

L'accord prévoit que 80 % des produits indonésiens exportés vers l'UE bénéficieront de droits de douane nuls, couvrant des secteurs clés tels que les textiles, la chaussure, les produits de la pêche et l'huile de palme. Pour l'Indonésie, cette ouverture représente une diversification stratégique de ses marchés, indispensable après l'imposition par Washington de droits à 19 % sur de nombreux produits indonésiens. Du côté européen, ce partenariat répond à une volonté similaire : réduire la dépendance vis-à-vis des États-Unis et conquérir de nouveaux marchés pour ses entreprises et ses matières premières.

Selon Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, l'accord garantit « un approvisionnement stable et prévisible en matières premières essentielles » tout en créant de nouvelles opportunités pour les entreprises et les agriculteurs européens. Avec un marché de 280 millions d'habitants et 30,1 milliards de dollars d'échanges bilatéraux en 2024, l'Indonésie représente une perspective stratégique pour l'UE, notamment dans les secteurs de l'électronique, des véhicules électriques et des produits pharmaceutiques. Les exportateurs européens devraient économiser près de 600 millions d'euros par an en droits de douane, renforçant ainsi leur compétitivité sur le marché indonésien.

Néanmoins, des enjeux environnementaux subsistent. L'UE et l'Indonésie ont dû trouver un compromis sur la législation européenne concernant la déforestation. Une plateforme de coopération et de dialogue sera mise en place pour traiter des questions climatiques et environnementales liées au commerce, mais les ONG redoutent que la demande accrue d'huile de palme accélère la déforestation. La ratification de l'accord par les 27 Parlements européens et le Parlement indonésien est prévue, avec une entrée en vigueur espérée en 2027.

Cet accord illustre parfaitement comment la géopolitique commerciale influence la stratégie économique des États. Face aux tensions tarifaires internationales, l'UE et l'Indonésie démontrent qu'une coopération équilibrée et régulée peut ouvrir de nouvelles perspectives de croissance, tout en posant des défis en matière de durabilité. Pour les professionnels du commerce international, cette signature constitue un signal fort : anticiper, diversifier et intégrer les dimensions économiques et environnementales devient essentiel pour rester compétitif.





OMD – NOUVEAU CADRE DE NORMES SAFE 2025

L'OMD a publié la nouvelle version de son Cadre de normes SAFE, visant à sécuriser et faciliter le commerce mondial tout en intégrant les réalités actuelles. Parmi les évolutions clés :

- coopération renforcée avec les autorités environnementales ;
- intégration des TPE/PME dans le programme OEA ;
- obligation d'un code de conduite éthique pour les OEA ;
- meilleure prise en compte des menaces internes et des « conspirateurs internes ».

Ce texte confirme l'ambition de l'OMD : un commerce international plus sûr, plus durable et plus inclusif.

RÈGLES D'ORIGINE – CUMUL DIAGONAL PEM

Le 17 septembre 2025, la Commission européenne a publié au JOUE une Communication n°C/2025/5098 sur l'application des règles d'origine transitoires dans la zone paneuro-méditerranéenne (PEM).

Cette communication présente, sous forme de tableaux actualisés, les possibilités de cumul diagonal entre les parties contractantes appliquant ces règles transitoires.

Objectif : offrir aux opérateurs une meilleure lisibilité des schémas de cumul applicables et sécuriser l'utilisation des préférences tarifaires dans la zone PEM.

ACCORDS COMMERCIAUX – UE/MERCOSUR & UE/MEXIQUE

Le 18 septembre 2025, la Commission européenne a présenté au Conseil ses propositions de signature et de conclusion de deux accords stratégiques : l'accord de partenariat UE-Mercosur (APEM) et l'accord global modernisé UE-Mexique (AMM) (le premier accord UE-Mexique date de 2000).

Ces accords prévoient une réduction substantielle des droits de douane, notamment sur les exportations agroalimentaires européennes : vins, spiritueux, chocolat, huile d'olive, mais aussi fromage, volaille, porc, pâtes alimentaires, pommes et confitures.

L'accord UE-Mercosur est présenté comme un « accord gagnant-gagnant » : il favorisera les industries exportatrices de l'UE tout en soutenant le secteur agroalimentaire du Brésil, de l'Argentine, du Paraguay et de l'Uruguay.

L'accord modernisé avec le Mexique supprimera les derniers droits de douane prohibitifs sur les produits agroalimentaires européens.

👉 Prochaine étape : l'approbation par le Parlement européen, préalable indispensable à l'entrée en vigueur de ces accords.





MISE À JOUR – LISTE DE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS SBDU

Septembre 2025 – UE, Annexe 1 du Règlement (UE) 2021/821

La liste de contrôle des exportations SBDU a été mise à jour pour intégrer les décisions multilatérales de 2024 issues de l'Arrangement de Wassenaar (WA), du MTCR, du Groupe Australie et du NSG, afin d'harmoniser le contrôle des articles supplémentaires.

Parmi les principales modifications :

- ajout de nouveaux biens à double usage : technologie quantique, équipements et matériaux pour semi-conducteurs, circuits intégrés avancés, dispositifs et systèmes logiques programmables, revêtements haute température, machines de fabrication additive, synthétiseurs de peptides ;
- modifications de certains paramètres de contrôle et mise à jour des définitions et descriptions techniques.

Le Parlement et le Conseil disposent d'un délai de deux mois pour donner leur avis avant l'entrée en vigueur de cette mise à jour.

PAN-EUROMED – DÉROGATION UE/TUNISIE SUR LES RÈGLES D'ORIGINE

Depuis le 22 janvier 2025, conformément au Règlement (UE) 2025/1459 du 25 juillet 2025, l'UE et la Tunisie appliquent une dérogation spéciale pour les vêtements confectionnés en Tunisie.

Pendant 5 ans, avec des quantités limitées, l'origine préférentielle peut être validée sur la base de la coupe et confection, avec incorporation possible de tissus tiers.

Conditions : certificat EUR.1 mentionnant «Dérogation — Appendice B du protocole no 4» et «Issued retrospectively», et disponibilité du contingent au moment de la demande de rectification de la déclaration d'importation.

Cette mesure permet de demander la préférence à posteriori et de obtenir le remboursement des droits de douane payés.

RDUE : LA COMMISSION EUROPÉENNE PROPOSE UN REPORT

La Commission européenne a annoncé mardi 23 septembre sa proposition de repousser d'un an l'entrée en vigueur de la loi européenne anti-déforestation (EUDR), initialement prévue pour décembre 2025. Ce report, jusqu'à fin 2026, fait suite aux critiques de plusieurs pays, dont les États-Unis, le Brésil et l'Indonésie.

Dans une lettre adressée au président de la commission de l'Environnement du Parlement européen, Antonio Decaro, et à la présidence danoise du Conseil de l'UE, la commissaire européenne à l'Environnement, Jessika Roswall, a confirmé son intention de prolonger la mise en œuvre du règlement.

